

FCP AFEK CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du 26 Mars 2021 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 231 227,639 TND, un actif net de 228 116,087TND et un bénéfice net annuel de 30 997,088 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire du fonds commun de placements pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placements est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placements qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placements a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placements de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la Préparation des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-22	31-déc.-21
Portefeuille-titres	3.1	226 803,117	197 466,540
Actions cotées et droits rattachés		175 446,774	197 466,540
Emprunts d'Etat		51 356,343	-
Placements monétaires et disponibilités	3.3	4 054,131	22 701,323
Placements monétaires		-	-
Disponibilités		4 054,131	22 701,323
Créances d'exploitation	3.5	370,391	-
Total Actif		231 227,639	220 167,863
Passif			
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-
Opérateurs Créditeurs	3.6	1 202,297	1 059,085
Autres créditeurs divers	3.7	1 909,255	1 941,807
Total Passif		3 111,552	3 000,892
Actif net		228 116,087	217 166,971
Capital	3.8	227 188,687	223 811,138
Sommes distribuables	3.11	927,400	- 6 644,167
Sommes distribuables des exercices antérieurs		- 5 973,859	- 7 485,190
Sommes distribuables de la période		6 901,259	841,023
Actif net		228 116,087	217 166,971
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		231 227,639	220 167,863

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 décembre 2021
Revenus du portefeuille titres	3.2	12 832,806	6 777,500
Dividendes Actions cotées		12 165,750	6 777,500
Revenus des emprunts d'Etat		667,056	
Revenus des placements monétaires	3.4	214,253	193,103
Revenus des comptes à vue		214,253	193,103
Total des revenus des placements		13 047,059	6 970,603
Charges de gestion des placements	3.9	4 419,033	3 829,161
Revenus nets des placements		8 628,026	3 141,442
Autres charges	3.10	2 098,191	2 077,791
Résultat d'exploitation		6 529,835	1 063,651
Régularisation du résultat d'exploitation		371,424	(222,628)
Sommes distribuables de la période		6 901,259	841,023
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(371,424)	222,628
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		10 913,919	8 163,343
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		13 927,117	(950,351)
Frais de négociation de titres		(373,783)	(255,043)
Résultat de la période		30 997,088	8 021,600

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	30 997,088	8 021,600
Résultat d'exploitation	6 529,835	1 063,651
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 913,919	8 163,343
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	13 927,117	(950,351)
Frais de négociation de titres	(373,783)	(255,043)
Distributions de dividendes	0,000	0,000
Transaction sur capital	(20 047,972)	53 587,795
Souscription	71 717,105	90 429,384
Capital	83 900,000	119 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(10 811,207)	(25 116,498)
Régularisation des sommes distribuables	(1 371,688)	(3 754,118)
Rachat	91 765,077	36 841,589
Capital	111 200,000	49 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(17 009,417)	(10 860,273)
Régularisation des sommes distribuables	(2 413,420)	(1 595,165)
Droits de sortie	(12,086)	(2,973)
Variation de l'actif net	10 949,116	61 609,395
Actif net		
En début de période	217 166,971	155 557,576
En fin de période	228 116,087	217 166,971
Nombre d'actions		
En début de période	2 706	2 006
En fin de période	2 433	2 706
Valeur liquidative	93,759	80,253
Taux de rendement de la période	16,830%	3,490%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Présentation du fonds

FCP AFEK CEA est un FCP de distribution de catégorie mixte, dédié exclusivement aux titulaires de Comptes d'Épargne en Actions « CEA ».

FCP AFEK CEA a obtenu le visa du CMF le 17 mars 2011 avec un démarrage des opérations de souscriptions publiques le 01 juillet 2011.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 1000 parts de 100 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire du fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ». Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du fonds.

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 226 803,117 TND et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur actuelle au 31/12/2022	% actif
	Actions et droits rattachés		187 103,540	175 446,774	75,876%
TN0007300015	ARTES	4000	27 571,520	20 780,000	8,987%
TN0004700100	ATL	2750	6 529,050	8 244,500	3,566%
TN0003100609	BNA	2450	21 765,922	21 515,900	9,305%
TN0002200053	BT	1988	12 710,292	10 283,924	4,448%
TN0001300557	BTE (ADP)	1225	18 226,463	7 778,750	3,364%
TN0007540016	NBL AA	4000	23 683,000	19 908,000	8,610%
TN0006590012	SIAME	5900	19 738,663	22 443,600	9,706%
TNNGTFLC2986	STA	800	15 630,556	19 688,800	8,515%
TN0002600955	STB	5950	21 448,074	22 693,300	9,814%
TN0007200017	WIFAK LEAS	3000	19 800,000	22 110,000	9,562%
	Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier		49 322,500	51 356,343	22,210%
	<u>Bons du trésor assimilables</u>		<u>49 322,500</u>	<u>51 356,343</u>	<u>22,210%</u>
TN0008000705	BTA 6,5% Juin 2025	5	4 750,000	4 893,860	2,116%
TN0008000697	BTA 7% Juillet 2028	5	4 525,000	4 625,242	2,000%
TN0008000721	BTA 7,2% Février 2027	20	18 692,000	19 666,428	8,505%
TN0008000747	BTA 7,2% Mai 2027	23	21 355,500	22 170,813	9,588%
	Total		236 426,040	226 803,117	98,087%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés et droits	159 290,910
BTA	49 322,500
TOTAL	208 613,410

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Sorties (cession/remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Actions sociétés et droits	192 339,373	206 266,490	13 927,117
TOTAL	192 339,373	206 266,490	13 927,117

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 12 832,806 TND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
<u>Dividendes</u>	12165,750	6777,500
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	12165,750	6777,500
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	667,056	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	667,056	0,000
- intérêts	667,056	0,000
- primes de remboursement	0,000	0,000
TOTAL	12 832,806	6 777,500

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 4 054,131 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2022	% actif
PLACEMENTS MONETAIRES		-	-	0,000%
Disponibilités	-	4 054,131	4 054,131	1,753%
Dépôts à vue		7 841,187	7 841,187	3,391%
Sommes à l'encaissement		5 996,571	5 996,571	2,593%
Sommes à régler		- 9 783,627	- 9 783,627	-4,231%
TOTAL GENERAL		4 054,131	4 054,131	1,753%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2022 à 214,253 TND et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2022 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Intérêts des comptes courants	214,253	193,103
TOTAL	214,253	193,103

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 370,391 TND et représente le montant de la rémunération à payer aux gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Autres débiteurs RAS sur BTA	370,391	0,000
TOTAL	370,391	0,000

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 1 202, 297 TND et représente le montant de la rémunération à payer aux gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Commission distributeurs (TSB et TSI)	229,017	201,729
Commission gestionnaire (TSI)	858,775	756,483
Commission dépositaire (TSB)	114,505	100,873
TOTAL	1 202,297	1 059,085

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 1 909 ,255 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Redevance CMF	19,203	17,916
Etat impôts à payer	0,000	0,000
Honoraires commissaire aux comptes	1 890,052	1 923,891
TOTAL	1 909,255	1 941,807

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

	2022	2021
Capital initial dès sa constitution		
Montant (en nominal)	270 600,000	200 600,000
Nombre de Parts	2 706	2 006
Nombre de porteurs de Parts	91	101
Souscriptions réalisées (en nominal)		
Montant	83 900,000	119 300,000
Nombre de parts émises	839	1 193
Rachats effectués (en nominal)		
Montant	111 200,000	49 300,000
Nombre de parts rachetées	1 112	493
Capital au 31-12-		
Montant (en nominal)	243 300,000	270 600,000
Sommes non distribuables	-16 111,313	-46 788,862
Montant du capital au 31-12	227 188,687	223 811,138
Nombre de parts	2 433	2 706
Nombre de porteurs de Parts	87	91

3.8.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de Parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions et droits	10 913,919	8 163,343
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur Emprunt d'Etat	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	13 927,117	-950,351
Frais négociation de titres	-373,783	-255,043
Droits de sortie	12,086	2,973
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	24 479,339	6 960,922
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-46 788,862	-39 493,559
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-10 811,207	-25 116,498
Régularisations sommes non distribuables rachats	17 009,417	10 860,273
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-16 111,313	-46 788,862

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 4 419,033 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Commission distributeurs (TSI & TSB)	841,732	729,358
Commission gestionnaire (TSI)	3 156,426	2 735,096
Commission dépositaire (TSB)	420,875	364,707
TOTAL	4 419,033	3 829,161

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 2 098,191 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Redevance CMF	210,430	182,348
Honoraires commissaire aux comptes	1 887,761	1 895,443
TOTAL	2 098,191	2 077,791

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	-6 644,167	-2 060,036	2 730,344	-5 973,859
Exercice 2022	6 529,835	688,348	-316,924	6 901,259
SOMMES DISTRIBUABLES				927,400

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

A la date du 31 Décembre 2021, FCP AFEK CEA n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Données par part et ratios pertinents

4.2.1- Données par part

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	5,363	2,576	0,746	2,493	2,537
Charges de gestion des placements	-1,816	-1,415	- 1,475	- 1,679	- 2,125
REVENUS NET DES PLACEMENTS	3,546	1,161	- 0,729	0,815	0,412
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,862	-0,768	-1,028	- 1,288	- 0,988
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2,684	0,393	- 1,757	- 0,414	- 0,576
Régularisation du résultat d'exploitation	0,153	-0,082	- 0,267	0,223	0,023
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,837	0,311	- 2,024	- 0,190	- 0,552
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	4,486	3,017	- 12,988	11,434	- 6,783
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	5,724	-0,351	1,367	-7,101	6,373
Frais de négociation de titres	-0,154	-0,094	- 0,040	- 0,117	- 0,157
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	10,056	2,571	- 11,661	4,215	- 0,567
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	12,740	2,964	-13,418	3,802	-1,143
Droits d'Entrée et de sortie	-0,005	-0,001	0,000	0,000	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	10,061	2,572	- 11,661	4,215	- 0,567
Régularisation du résultat non distribuable	0,613	-0,175	2,216	0,973	-1,017
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	10,670	2,397	- 13,877	5,188	-1,584
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,599
Valeur Liquidative	93,759	80,253	77,546	93,447	88,449

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	1,985%	2,055%	1,883%	1,665%	0,547%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,942%	1,115%	1,312%	1,219%	1,018%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	2,933%	0,571%	-2,243%	-0,410%	-0,593%
Actif Net Moyen	222 641,529	186 362,274	157 162,234	171 238,291	201 596,178

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Séoudienne d'Investissement "TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.